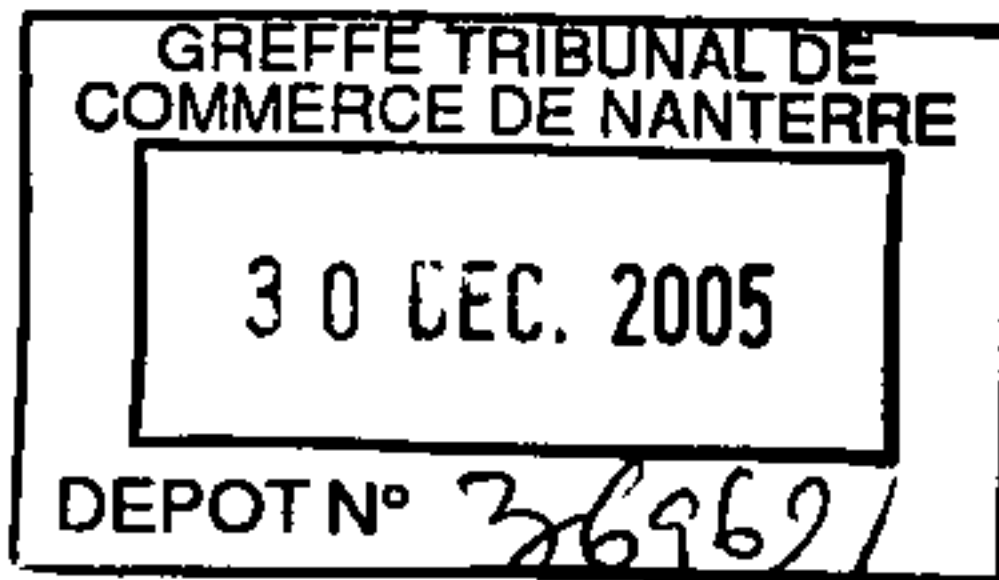


94134963

Enregistré à : RECETTES DIVISIONNAIRE BLARGIE VERSAILLES NORD
 Le 20/12/2005 Bureau n°2005/1 209 Case n°13
 Rattachement : 15 e
 Timbre : 30 e
 Total liquidé : quatre-vingt euros
 Montant reçu : quatre-vingt euros
 L'Agent

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE «PIERRE ETOILE GE

Au capital de 7622,45 euros
 divisé en 1000 parts de 7,62 euros chacune
 Siège social 77 Rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE
 Registre de commerce de NANTERRE B 398 540 740



CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Patrick Le Dret, né le 09 novembre 1952 à la Rochelle (17) demeurant 24 Bis rue des Bourdonnais à Versailles (78000), exerçant la profession de gérant,

"CEDANT", d'une part ;

et Monsieur Marc Gedoux, né le 16 décembre 1958 à Paris (75) 14^{ème}, demeurant 49 rue Hoche à Issy Les Moulineaux (92130) exerçant la profession de gérant,

"CESSIONNAIRE", d'autre part ;

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet la Promotion et la Gestion Immobilière a été constituée par acte sous seing privé en date du 05 septembre 1994 à BOULOGNE
 enregistré à NANTERRE folio 103, case 233/17 le 17 octobre 1994.

ORIGINE DE PROPRIETE - Le cédant possède dans cette société 480 parts de 7,62 euros chacune, qui l'a acquis le 05 septembre 1994.

CESSION - Par ces présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire qui accepte 120 parts sociales de ladite société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX - La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 915 euros que Monsieur Le Dret Patrick, reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont il donne ici quittance.

16

SIGNIFICATION - La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

PROPRIETE - JOUISSANCE - Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter du 06 Décembre 2005 date à compter de laquelle le cessionnaire sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

AUTORISATION DE CESSION - Aux présentes sont intervenus :

Monsieur Patrick LEDRET	associé gérant
Monsieur Franck DELIBEROS	associé gérant
Monsieur Renaud CHAPPAZ	associé
Madame Sabine DELTOUR	associée

agissant en qualité de co-associés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède, déclarent l'agréer.

Il en résulte que les parts sociales sont réparties comme suit :

Patrick LEDRET	360 parts
Franck DELIBEROS	320 parts
Renaud CHAPPAZ	100 parts
Sabine DELTOUR	100 parts
Marc GEDOUX	120 parts

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Pour l'enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en cinq originaux, dont un pour l'Enregistrement, deux pour être déposés en annexe au Registre du commerce et deux pour les contractants.

A BOULOGNE, le 06 Décembre 2005

Handwritten signature and initials in black ink.